

# ASSEMBLEE DE QUARTIER NORD

## 10 mai 2017

### COMPTE RENDU



Romain Rolland – 25 participants

## Introduction de la soirée

Michelle JANIN, Adjointe en charge de la Citoyenneté, de la Démocratie Participative et de la politique de la ville ouvre la première Assemblée de quartier 2017 en présentant l'ordre du jour et en excusant le Maire qui participe à une autre réunion. Elle invite les participants à la visite de quartier qui se déroulera le jeudi 01 juin prochain.

## I. Les coupures d'éclairage public

**Eric MAHE, Conseiller délégué aux travaux de voirie, à la propreté urbaine, à la gestion des espaces verts et publics, aux déplacements et à la politique de stationnement** présente ce sujet très important pour la Municipalité sur lequel un travail est mené depuis septembre 2015 avec le lancement d'études sur le « patrimoine voirie, éclairage... ».

Suite à ce diagnostic porté par Morbihan Energies (Cf. encadré ci-contre), les élus décident de lancer une démarche de concertation sur l'éclairage public afin de les aider dans leurs prises de décision.

Établissement public de coopération intercommunale, le Syndicat [Morbihan énergies](#) regroupe les 253 communes du département. En leur nom, il contrôle et organise la fourniture et la distribution d'électricité dont l'exploitation a été confiée à ERDF.

Au service des communes, [Morbihan énergies](#) assure à leur demande des missions de **maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre** sur l'ensemble du département dans des domaines variés. Il conduit ainsi des travaux d'extension, de renforcement, d'effacement et de sécurisation sur le **réseau électrique**.

Mais il réalise aussi en **éclairage public** des travaux d'investissement, de rénovation ou des opérations de diagnostic et de maintenance. En la matière, il est maître d'ouvrage délégué de 247 communes du département.

Le Syndicat est également un acteur du déploiement des **bornes de recharge** pour les véhicules électriques et de la **fibres optiques** en Morbihan. Il intervient enfin dans le domaine des **énergies renouvelables** (maîtrise, production, développement, achats) du gaz et des réseaux de chaleur.

De février à décembre 2016, **un atelier citoyen**, composé de 15 Lanestériens volontaires, s'est réuni pour débattre, réfléchir et faire des propositions concrètes aux élus. Une expérimentation a été conduite durant l'été 2016 pour tester les propositions. Cette expérience positive a motivé le choix d'appliquer des coupures de l'éclairage public sur le territoire.

L'ensemble des documents sont accessibles sur le site Internet de la Ville.

Eric MAHE rappelle les **objectifs principaux** de la Municipalité qui a adopté un Agenda 21 :

- Eclairer juste et mieux
- Réduire la consommation énergétique

Concrètement ?

Les élus ont décidé :

- Une coupure généralisée sur toute la ville
- ↳ A partir du 01 juillet 2017
- ↳ Dimanche au jeudi : minuit à 5h
- ↳ Vendredi et samedi : 1h à 5h
- Des exceptions : les axes principaux (la rue Jaurès, les avenues Croizat, Kesler Devillers et Mitterrand)

Les élus s'engagent à réinvestir les économies réalisées dans la modernisation du parc d'éclairage public.

Exemples :

- Installation de luminaires LED (exemple dans le nouveau lotissement de Lann Gazec)
- Une gestion intelligente à distance

Réactions et questions des participants	Réponses des élus
-Les mats sont beaucoup plus petits, ils tremblent moins, il y a donc moins de problématiques.	-En diminuant la hauteur des mats, il y a un rayonnement mieux ciblé sur les trottoirs. On n'éclaire plus la chaussée par exemple.
-Quand vous coupez, est-ce que c'est toute une rue ? Il y a des passages piétons qui ne sont pas visibles.	-Les Lanestériens peuvent identifier les secteurs à risque et ce qui doit être amélioré. Ils peuvent alors le faire remonter à la Mairie car rien n'est figé.
-Il faut prendre en compte la population des enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées.	-Une Commission Consultative sur l'accessibilité a été mise en place cette année, elle a pour rôle de travailler ce type de questions.
-Sur quels quartiers a été menée l'expérience ?	-Pour que cela soit représentatif et à partir des propositions de l'atelier citoyen, différents secteurs ont été testés : la campagne, le centre-ville, des résidences pavillonnaires...
- Il y a eu plus de vol, de dégradation... pendant l'expérimentation ?	-Aucun acte délictueux supplémentaire pendant cette période. Cela n'a pas changé les comportements.
-Les entreprises et professionnels seront-ils concernés par ces coupures ?	-Tout le monde participe à cet effort, certaines entreprises (notamment au Rohu), ont déjà entamé cette démarche de coupure.
-Qu'est-il prévu pour les nouveaux projets immobiliers ? Comme à Lann Gazec ?	-La Ville a des exigences lors de l'attribution des nouveaux programmes immobiliers en incluant certaines contraintes dans le cahier des charges.

## II. L'actualité du quartier

### 1- Le réaménagement des terrains près du Parc des Expositions

Jean-Yves LE GAL, Adjoint Chargé du Développement Économique, du Commerce, de l'Artisanat et de l'Emploi présente le réaménagement des terrains près du Parc des Expositions.



Ce foncier qui appartient à Lorient Agglomération sera découpé en différentes zones d'affectation :

- Les espaces A/B (délimités en vert) et les espaces C/D (délimités en jaune) seront conservés en poches de stationnement, soit une surface de 21 300 m<sup>2</sup> pour une capacité totale de 460 places. Ces espaces seront intégrés dans le périmètre de la Délégation de Service Public (DSP) Parc des Expositions pour une gestion et un entretien par la SEGEPEX. La Ville de Lanester demande que l'aménagement de ces parkings comporte la matérialisation de cheminements piétons et l'installation d'un éclairage nocturne pour un déplacement sécurisé des usagers.
- Les espaces E/F/G (délimités en bleu) seront, dans un premier temps, labourés, dans l'attente d'un reboisement. Avec une éventuelle future cession à la Ville de Lanester.
- Mise en place de merlons et de blocs, rue Zédé, suffisamment conséquents pour nécessiter des engins de levage.

Cela permettra, outre la limitation de l'accès à l'ensemble de ce terrain aux gens du voyage, de conserver ces espaces naturels, et surtout d'offrir plus de stationnements pour l'organisation d'évènements importants au Parc des Expositions.

Questions des participants	Réponses des élus
-L'ensemble des parcelles de stationnement seront toujours ouvertes ?	-Il faut différencier les besoins courants et exceptionnels. Les parcelles C/D seront ouvertes exceptionnellement.
-Le chemin au cœur des parcelles sera-t-il maintenu ?	-Il sera préservé en l'état. La Municipalité veut qu'il y ait une continuité pour les piétons et les cyclistes dans l'ensemble de cette zone. Il a été acté avec Lorient Agglomération de faciliter la desserte des bus sur l'ensemble de cette zone. L'enveloppe budgétaire est prête, il manque l'accord final de Lorient Agglomération. Une refonte des réseaux de bus est lancée.
- La gestion actuelle de la SEGEPEX montre un défaut d'entretien de la végétation. Les espaces sont sales.	-Les élus prennent note et feront remonter à l'intéressé.
-Combien de temps dure une DSP ?	-La loi précise que toutes les conventions de délégation de service public doivent être limitées dans leur durée.

## 2- Le point proximité

**Philippe GARAUD, Conseiller municipal à la proximité** fait un retour sur les fiches de proximité remplies lors du temps de rencontre en amont de l'assemblée de quartier.

Les thèmes qui ressortent sont les suivants :

- Le stationnement
- Le dépôt sauvage de déchets verts (branchages...)
- Les déjections canines

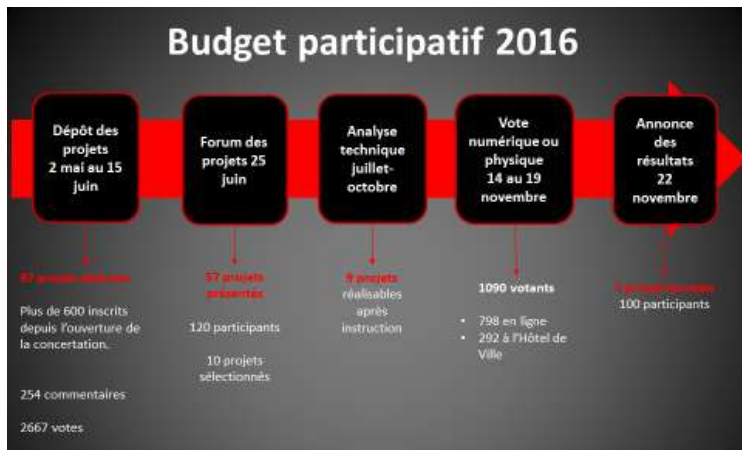
Questions des participants	Réponses des élus
-Je ne vois pas la police intervenir auprès des propriétaires de chiens. -Les canisettes ne sont pas propres et pas nettoyées par les services de la Ville. -Mon fils fait des remarques à des propriétaires mais il se fait « incendier ».  -A part les distributeurs, quelle est la politique de la Ville en matière de déjections canines ?	-Il y a un gros travail de pédagogie à faire mais il faut que chacun y mette du sien.  -Le règlement de voirie reprend tous ces sujets. La pédagogie dans un premier temps ! Mais à un moment, il faudra sanctionner.

## III. Le budget participatif 2017

Michelle JANIN présente la nouvelle édition 2017 aux participants qui ont tous entendu parler de ce dispositif.



## Rappel du budget participatif 2016 :



## Le budget participatif 2017, c'est quoi ?

- 100 000€ - 2,5% du budget d'investissement
- Les Lanestériens proposent des projets
- Les Lanestériens décident des projets retenus dans l'enveloppe de 100 000€

## Pourquoi un budget participatif ?

- Impliquer les citoyens.
- Proposer des projets répondant à leurs besoins.
- Comprendre ce qu'est un budget public.

## Les différentes étapes :



### Qui peut participer ?

- ➔ Toute personne intéressée pourra présenter un projet
- ➔ Tout Lanestérien de + 10 ans pourra voter

### Quels projets ?

- ➔ Des projets d'investissement
- ➔ Des projets d'intérêt collectif
- ➔ Un projet par personne
- ➔ Dans l'enveloppe de 100 000€

Toutes ces informations sont disponibles sur le site Internet de la Ville [www.lanester.bzh](http://www.lanester.bzh)

Questions des participants	Réponses des élus
-Les sucettes d'affichage sont-elles réservées à la Ville ?	-Elles ne sont pas réservées à la Ville. Les associations peuvent aussi demander de les utiliser.
-Les personnes peuvent-elles représenter leur projet de l'année dernière ?	-Oui
-Un projet de 100 000€ pourrait-il passer ?	-S'il est le premier lauréat du vote final. Dans ce cas, il y aurait un seul projet retenu.
-Des projets proposés lors de conseils de quartier n'ont jamais été réalisés, n'ont jamais abouti.	-Si ces projets concernent de petits aménagements de voirie, ils peuvent concerner une fiche de proximité. Et rien n'empêche de les proposer au sein du Budget participatif.